



CONSEIL DE FACULTE

Procès-verbal de la séance du 1^{er} juin 2015

Ordre du jour :

- 1. Informations du Doyen
- 2. Adoption du procès-verbal de la séance du 13 avril 2015
- 3. Adoption de la décision budgétaire modificative (DBM)
- 4. Subvention DRAC en faveur de l'IEJ
- 5. Don du CIC Est en faveur du DJCE
- 6. Convention d'autorisation d'occupation temporaire des locaux
- 7. Politique de conservation : principes de l'opération « éplouribousse » et démarche visant à obtenir des crédits IDEX pour le traitement des collections déposées dans le magasin central de la faculté
- 8. Divers.

Etaient présents :

Membres de droit et invités :

M. Christian MESTRE, Doyen de la Faculté de Droit, de Sciences politiques et de Gestion,

Mme Léa CONSTANS, Responsable administrative, Mme Nathalie RZEPECKI, Chargée de mission Licence AES, M. Quentin URBAN, Directeur de l'IEJ, Mme Sylvie LACAULE, représentant la directrice du SCD

Membres élus :

<u>Collège A</u>

M. Raphaël ECKERT, Mme Catherine HAGUENAU-MOIZARD, Mme Jocelyne LEBLOIS-HAPPE, M. Jean-Materne STAUB, M. Jean-Patrice STORCK

Collège B

Mme Fabienne GAZIN, M. Patrice HILT, Mme Monica HUBELE, M. Nicolas KILGUS, Mme Christel SIMLER, M. Bruno TRESCHER

Collège des BIATSS

Mme Armelle DARBON

Collège des Etudiants

AED/Club AES:

M. Fabrice CUNNAC, Mme Inès DONISCHAL, M. Antoine MEYER, Mme Jade BAUTZ, suppléante, M. Antoine SCHMITT, suppléant

Juristes progressistes :./.

MédiaDroit:

Mme Anne-Charlotte GERHART suppléante de M. Charles DU COUËDIC DE KERÉRANT, Mme Ariane RAFIEE DEMNAH suppléante de Mme Rebecca ROMAN

UNI-MET:

M. Alexandre WOLF-SAMALOUSSI

Personnalités extérieures :

M. Cédric LUTZ-SORG, représentant M. Jean-François BRUN, Bâtonnier de l'Ordre des Avocats, M. Henri SIMON, représentant Mme Danièle MAZZEGA, Présidente du Tribunal Administratif de Strasbourg, M. Jean-Luc STOESSLE, président du Tribunal de Grande Instance de Strasbourg

Avaient donné procuration:

Membres élus :

Collège A

Mme Caroline KLEINER à M. Jean-Patrice STORCK M. Jean LAPOUSTERLE à Mme Catherine HAGUENAU-MOIZARD Mme Estelle NAUDIN à M. Raphaël ECKERT

Collège B

M. Pierre SCHAEFFER à Mme Monica HUBELE

Collège des BIATSS

Mme Astrid HATT à Mme Armelle DARBON

Collège des Etudiants

Personnalités extérieures :

M. Franck NAFFIEN, représentant l'Ordre des experts comptables à M. Jean-Luc STOESSLE

Etaient excusés :

Membres de droit et invités :

Mme Frédérique BERROD, Directrice de la Fédération de Recherche, Nicolas MOIZARD, directeur adjoint de la Fédération de Recherche, M. Nicolas NORD, Vice-doyen en charge des relations internationales,

Membres élus :

Collège B

Mme Delphine PORCHERON

<u>Personnalités extérieures</u>:

M. Eric RICOU, président de la Chambre départementale des notaires du Bas-Rhin

Etaient absents:

Membres élus :

Collège A :

M. Dominique RITLENG

Collège B:

Collège des Etudiants :

Mme Lina VASSEUR (Juristes progressistes), Mme Laura MONDEJAR (MédiaDroit), M. Thomas LAJOIE (MédiaDroit), M. Robin HASSID (MédiaDroit)

Personnalités extérieures :

Mme Martine CALDEROLI-LOTZ, représentante du Conseil Régional d'Alsace, M. Olivier BITZ, Conseiller communautaire, représentant M. le président de l'Eurométropole, Mme Sonia KLEISS-STARK, CCI Strasbourg et Bas-Rhin

Nombre de votants, présents ou représentés : 29

Le Doyen ouvre la séance à 10h10, remercie les membres présents, énonce les procurations puis aborde l'ordre du jour.

1. Informations du Doyen

Opérations immobilières :

- Un projet de rénovation énergétique de la faculté est en cours dans le cadre du Plan Campus. Il s'agit principalement du remplacement des fenêtres. Le coût total de l'opération s'élève à un peu plus de 4 millions d'€uros. L'attribution du jury de maîtrise d'œuvre est fixée au 24 juin 2015. La réalisation des travaux devrait s'échelonner sur 2016 et 2017.
- La réfection partielle de l'amphithéâtre Aubry et Rau (sol, tablettes et sièges) est programmée pour les mois de juin à août. Le coût des travaux est entièrement pris en charge par l'université.
- La salle Weill sera également rénovée cet été. Le permis de travaux ainsi que l'autorisation de la DRAC pour la rénovation du plafond, éclairage des vitrines, le revêtement de sol sont en cours. Le montant des travaux s'élèvera à environ 120 000 €uros (hors sonorisation et matériel audio-visuel). A l'issue des travaux l'usage de la salle sera réduit pour éviter une dégradation rapide.
- Des travaux de remise en état des salles 001 et 002 sont en cours : mise aux normes des installations électriques et nouvel éclairage, nouveaux plafonds, peinture et revêtement de sol, isolation phonique entre les deux salles et équipement informatique et audio-visuel. Le montant des travaux est évalué à 50 000,00 €uros.
- Au 1^{er} étage, un bureau sera transformé en salle de repos réfectoire pour les personnels administratifs pour se conformer au code du travail. Le montant des travaux s'élève à 20 000 €uros.

Ces opérations résultent de deux préoccupations : d'une part privilégier la rénovation immobilière qui ne paraît pas être un luxe et d'autre part utiliser les recettes de la faculté, principalement les recettes issues de la formation continue et des formations en apprentissage.

Mme Inès DONICHAL se réjouit de voir l'amphithéâtre Aubry et Rau rénové et demande dans quelle mesure il serait envisageable d'utiliser une partie des crédits alloués pour la rénovation de l'ensemble de sièges de cet amphithéâtre pour remplacer uniquement les sièges abîmés mais sur l'ensemble des amphithéâtres.

Le Doyen dit ne pas savoir si cette option est réalisable, la faculté ne maîtrisant pas la destination des crédits alloués pour cette opération par l'université.

Cependant, un recensement des sièges abimés a été transmis à la direction du patrimoine immobilier.

Concours Rousseau:

L'équipe de Strasbourg, préparé et soutenu par le CEIE a remporté la finale internationale à Laval.

La Faculté a accueilli le colloque de la SFDI du 28 au 30 mai. Le Doyen remercie tous les personnels administratifs et techniques, les enseignants et les doctorants qui ont œuvré à la réussite de cette manifestation. Ils les félicitent pour l'excellente organisation.

La rentrée 2015/2016 est fixée au 1^{er} septembre. Le Doyen remercie tous ceux qui participent à la semaine d'accueil.

Le dialogue de gestion, moment important pour la composante, est fixé au 22 juin.

La prochaine assemblée de faculté se tiendra le 15 juin à 10 heures. Ce sera l'occasion de faire le bilan de l'année universitaire et d'informer l'ensemble des collègues d'un certain nombre de chantiers.

2. Adoption du procès-verbal de la séance du 13 avril 2015

M. Antoine SCHMITT demande que soit rajouté expressément que M. Illias KENADID avait posé une question sur l'attribution des crédits ECTS pour les stages non obligatoires. Le procès-verbal ainsi modifié est proposé au vote et approuvé à l'unanimité.

3. Adoption de la Décision Budgétaire Modificative (DBM)

Chaque année, dans le calendrier de nos conseils, on se retrouve fin mai − début juin pour la révision budgétaire. L'objectif est d'inscrire des recettes supplémentaires et de nouvelles dépenses. La présente DBM doit ainsi nous permettre d'encaisser 160 000,00 €uros supplémentaires. Il s'agit en particulier de recettes de la formation continue, de subventions et de refacturation de prestations. Le Doyen remercie les enseignants impliqués dans la formation continue.

Des dépenses supplémentaires ont été inscrites pour des opérations immobilières notamment.

En l'absence de remarque, le Doyen propose la DBM au vote. La décision budgétaire modificative 2015 est adoptée à l'unanimité.

4. Subvention de la DRAC en faveur de l'IEJ

Le Doyen passe la parole à M. Quentin URBAN, directeur de l'IEJ et organisateur du festival « Justice en cultures » édition 2015.

M. URBAN remercie M. Nicolas KILGUS qui a rédigé le document à l'origine de la subvention. Il présente rapidement le programme du festival « Justice en cultures ». Treize manifestations sont prévues dans le cadre du festival, abordant de nombreux sujets de dimension nationale et internationale.

Le budget global de l'évènement est évalué à 27 600,00 €uros dont des fonds IDEX à hauteur de 15 000,00 €uros et une subvention de 5 000,00 €uros de la DRAC.

M.URBAN remercie le Tribunal de Grand Instance et son président pour son partenariat, ainsi que le barreau de Strasbourg et le bâtonnier.

M. STOESSLE, président du TGI, ajoute que la démarche a été entreprise il y a deux ans, un des objectifs étant d'ouvrir la justice sur la cité. Il profite des travaux en cours au Palais de justice pour

associer la quartier, de même que l'ensemble de la ville pour mieux faire connaître la justice, le tribunal, son fonctionnement et aussi les métiers de la justice. Il rappelle qu'il incite les étudiants à oser tenter le concours de la magistrature.

Le Doyen dit qu'il est important que l'ensemble des citoyens ou des personnes intéressées puisse dialoguer dans d'autres lieux que la Faculté de droit, même si elle reste un lieu où on a un intérêt à connaître la justice, à attirer les étudiants vers les fonctions de juge.

Le Doyen précise que le conseil doit accepter la subvention. Le conseil accepte à l'unanimité la subvention de 5 000,00 €uros allouée par la DRAC.

5. Don du CIC Est en faveur du DU DJCE

Le Doyen cède la parole à M. le professeur Jean-Patrice STORCK qui informe les membres du conseil que le CIC Est souhaite faire un don de 2 500,00 €uros pour soutenir le DJCE. Ces 2 500,00 €uros viennent en supplément de la taxe d'apprentissage et devront permettre de réduire le montant des droits spécifiques du diplôme.

Le Conseil de Faculté autorise la Faculté de droit à percevoir un don de 2 500,00 €uros.

6. Convention d'autorisation d'occupation temporaire des locaux

Le Doyen a le souci de contractualiser la mise à disposition de locaux pour l'exploitation de la cafétéria, afin d'éviter un non-sens juridique, l'exploitation se faisant sans titre juridique depuis plusieurs années.

La convention présentée au conseil a été rédigée avec la collaboration de l'équipe décanale et de M. Bruno TRESCHER en s'inspirant des conventions existantes, notamment la convention d'occupation temporaire de l'AGORAE.

La convention devrait prendre effet à compter de la rentrée 2015/2016.

Le Doyen ajoute qu'il y a eu un certain nombre de difficultés pour dialoguer sur ce sujet avec les membres de l'association AED – mails non parvenus, absence du président de l'association pour raison de stage. Il rappelle que la convention correspond à un modèle type de l'université et demande aux membres de l'AED de faire part de leurs remarques.

M. Antoine SCHMITT remercie d'avoir avancé dans ce projet puisqu'il n'y a pas de cadre juridique précis. Puis il demande à quoi correspond le SAS de 3,74 m². La responsable administrative répond qu'il s'agit de l'entrée de la cafétéria.

M. Antoine SCHMITT propose de rattacher cet espace au bureau de l'association.

Le Doyen n'accède pas à sa demande, le SAS étant un lieu de passage obligatoire pour accéder à la cafétéria, cette surface y est donc entièrement associée.

Puis M. Antoine SCHMITT questionne le Doyen sur l'obligation mentionnée dans la convention de ne pas proposer de denrées de rite confessionnel.

Le Doyen répond qu'il lui paraît nécessaire d'ajouter ce point pour rester conforme au principe de laïcité.

En ce qui concerne l'évocation de la vente de préparation ayant des relents olfactifs forts, le Doyen dit cibler certains mets qui laissent des odeurs dans tout le bâtiment.

M. Antoine SCHMITT soulève ensuite le problème de la participation financière. Il trouve normal de participer aux charges, mais la somme demandée lui paraît importante.

Le Doyen répond que le tarif de 20,00 €uros HT par m² lui semblait être une moyenne acceptable. Il s'agit d'un calcul simple, il serait possible d'arriver à un calcul plus fin si les résultats d'exploitation étaient connus par la Faculté.

Mme le professeur Catherine HAGUENAU-MOIZARD aimerait connaître le bénéfice réalisé par la cafétéria. M. le professeur Jean-Patrice STORCK précise que le bénéfice est une mauvaise référence, la vente dégage une marge, l'exploitation a un coût ; il faut donc s'arrêter à la marge.

M. Antoine SCHMITT aimerait discuter du montant du loyer avec l'expert-comptable avant de s'engager.

Il ajoute que la durée du contrat lui paraît courte.

M. Bruno TRESCHER répond que le droit est clair : refaire une convention tous les ans pour une période d'une année évite une mise en concurrence.

Le Doyen propose de soumettre la convention au vote du conseil, en excluant l'article 8 – Participation aux charges.

La convention, article 8 exclu, est approuvée à l'unanimité.

7. Politique de conservation : principes de l'opération « eplouribousse »

Le Doyen passe la parole à Mme Sylvie LACAULE, qui représente la directrice du SCD et rappelle les points qui seront traités. Elle est accompagnée de M. DI MEO qui explique que deux opérations sont menées; la première opération, possible grâce à des crédits IDEX doit permettre de traiter (décontamination fongique) les documents stockés dans le magasin central de la faculté. Dans le cadre de cette opération, il sollicite l'aide d'un ou de deux personnels enseignants ainsi que la mise à disposition d'un local de 40 à 50 m2 à compter de janvier 2016.

Puis, il expose les principes de l'opération « eplouribousse » dans le cadre de la politique de conservation. Suite à un constat de saturation, d'éparpillement – d'émiettement, il convient de reconstituer une collection unique. La collection résultante est alors conservée en un seul lieu, ce qui permet de gagner en lisibilité. Les doublons sont éliminés, ce qui facilite la gestion des magasins. Toutefois, des exceptions sont faites pour les titres les plus demandés.

Le Doyen remercie pour cette présentation et cède la parole à M. le professeur Raphaël ECKERT qui se réjouit des fonds IDEX affectés à l'opération de traitement des documents. Par contre, il ne lui semble pas possible de mettre une salle à disposition au vu du fort taux d'occupation de nos salles de cours.

En ce qui concerne l'opération eplouribousse, il comprend la nécessité de désabonner les versions « papier » au profit des versions numériques. Par contre, détruire les revues en doublon lui paraît difficile car certaines revues sont très consultées.

M. DI MEO précise qu'il y aura suppression des doublons pour les revues rarement consultées.

Mme le professeur Jocelyne LEBLOIS-HAPPE demande comment le SCD sait qu'une revue est peu ou beaucoup consultée alors qu'elle est en accès direct.

M. DI MEO répond qu'il se fie au retour, à l'observation des personnels de bibliothèques, des revues qui ne sont pas remises à leur place.

Mme LEBLOIS-HAPPE qualifie la méthode d'empirique alors qu'on parle de rationalisation.

Mme SIMLER ajoute que ce critère n'est applicable que pour les revues consultées par les étudiants de première et deuxième année.

Le Doyen conclut le débat en demandant que le SCD transmette une liste des titres à conserver en double. Ainsi les enseignants se prononceront. M. ECKERT fera remonter les observations.

8. Divers

Mme HAGUENAU-MOIZARD rappelle les réunions qui se tiendront en juin :

- Réunion licence et master AES le 18 juin à 14 heures en salle 402
- Réunion licence Droit le 25 juin à 14 heures en salle 312

M. Antoine MEYER demande si le Doyen a des nouvelles relatives au rattrapage suite à l'arrêt de la cours administrative d'appel de Nancy.

Le Doyen répond que M. le Vice-Président DENEKEN souhaite rencontrer les directeurs de composantes. Pour le moment, il ne sait pas comment se positionne l'université.

L'ordre du jour étant épuisé, le Doyen lève la séance à 12h00.

Christian MESTRE

Le Doyé